

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 382

Artikel: Une manifestation du Comité suisse d'action pour la pétition suffragiste auprès des Chambres fédérales

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une brochure préparée par le Comité d'action de la pétition de 1929, en réponse aux attaques mal fondées de la Ligue contre le vote politique des femmes, a été distribuée aux membres de l'Assemblée fédérale et à la presse. Puissent-ils en faire leur profit!

A. LEUCH.

Une manifestation du Comité suisse d'action pour la pétition suffragiste auprès des Chambres fédérales.

N. D. L. R. — Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs et lectrices sur la brochure mentionnée ci-dessus par notre collaboratrice, et que nous leur recommandons comme un excellent document de propagande pour nos idées. On peut d'ailleurs s'en rendre compte par l'analyse que nous en publions ci-après. (S'adresser pour achat de cette brochure à la présidente du Comité suisse d'action, Mme A. Leuch, avenue Béthusy, 52, Lausanne, et pour consultation au Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Etienne-Dumont, Genève. Prix de vente: 50 centimes.)

Après avoir protesté contre certaines insinuations de la Ligue tendant à faire accroire que le nombre des signatures de la pétition en faveur du suffrage féminin ne donne, pour différents motifs, qu'une idée fautive de la situation, la réponse du Comité d'action s'élève contre une opinion trop répandue, — et que la Ligue contre le vote politique des femmes a reprise à son compte, — à savoir qu'en Suisse, la situation juridique et la situation professionnelle de la femme sont satisfaisantes à tous égards; que, par conséquent, cette dernière n'aurait rien à gagner à obtenir les droits politiques; et qu'enfin, dans le domaine social, la femme peut parvenir à tout ce qu'elle désire, même sans le droit de vote. En ce qui concerne la situation juridique de la femme, la réponse du comité d'action contient maints exemples prouvant que les lois actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des femmes, — parce que faites et votées par les hommes seulement. En cas de conflits d'intérêts, notre droit tient avant tout compte des intérêts masculins, ce qui s'explique aisément, puisque ce sont des hommes qui ont élaboré toutes les dispositions légales, — et que, en politique comme ailleurs, les absents ont toujours tort...

Passons à la situation professionnelle de la femme. On sait fort bien que, contrairement à ce que prétend la Ligue contre le vote politique des femmes, toutes les carrières ne sont pas encore ouvertes aux femmes, loin de là. Toutes les Universités leur sont ouvertes, il est vrai. Mais dans l'exercice de leur profession, les femmes rencontrent infiniment plus de difficultés que leurs collègues masculins, uniquement parce qu'elles sont des femmes, et que, par conséquent, on peut les traiter en quantité négligeable... puisque avec elles on ne risque jamais des représailles politiques... Dans les organisations professionnelles, — là où elles sont admises, — leur opinion, leurs revendications ont toujours beaucoup moins de poids que celles des hommes, — parce qu'elles ne peuvent avoir aucune influence lors des votations et des élections.

Il est faux également de prétendre que, dans le domaine social, la femme peut atteindre tous les buts qu'elle se propose, même sans les droits politiques. Tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à l'activité sociale des femmes, savent

Au tour de la Conférence du Désarmement

Une nouvelle manifestation de l'opinion publique.

Inquiètes de la carence de la Conférence, qui a laissé, comme nos lecteurs le savent, les experts se perdre dans des détails techniques et trouver toujours de bonnes raisons pour protéger l'armement spécial de leur pays au détriment de celui du voisin (voir le *Mouvement*, N° 379), les organisations privées internationales, dont les représentants à Genève suivent attentivement les travaux de la Conférence, ont décidé une nouvelle manifestation de l'opinion publique, qui, pour être beaucoup moins ample et moins impressionnante que celle du 6 février, n'en a pas moins fort bien réussi. Le 13 juin, une soixantaine de délégués masculins et féminins de 28 Fédérations internationales, représentant entre eux tous 16 pays et groupés dans les organisations suivantes: organisations féminines, organisations d'étudiants, organisations chrétiennes, organisations pour la S. d. N. et C. I. A. M. A. C. (Association des Anciens Combattants), ont été reçus en députation par M. Henderson, Président de la Conférence entouré lui-même de plusieurs délégués gouvernementaux, tels que M. Bèns, Ministre des Affaires étrangères de Tchecoslovaquie, M. de Broecker, sénateur (Belgique), Dr. Wooley (Etats-Unis), Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne), etc.

La cérémonie a débuté par la remise à M. Henderson par Mme d'Arcis du volume *Vox Populi*, qui contient les discours prononcés lors de la manifestation du 6 février; puis M. de Watteville (C. I. A. M. A. C.) présenta au Président de la Conférence, au nom de toutes les organisations présentes, les désirs de celles-ci. Insistant sur l'inquiétude et le désappointement de l'opinion publique vis-à-vis des lenteurs de la Conférence, M. de Watteville résuma ces demandes de la façon suivante: a) réduction efficace des armements terrestres, navals et aériens; b) abolition des armes les plus agressives; c) contrôle rigoureux, si ce n'est suppression, des manufactures privées et du commerce de matériel de guerre.

M. Henderson répondit par un discours où se trouve autre chose que les formules banales dans lesquelles se complaisent les orateurs officiels. Il déclara notamment comprendre très bien l'anxiété de l'opinion publique pour l'avoir partagée lui-même, à plusieurs reprises; puis, relevant les circonstances défavorables dans lesquelles la Conférence a dû travailler, il insista cependant sur trois résultats acquis: le changement considérable qui s'est manifesté dans l'opinion mondiale, qui ne saurait actuellement être satisfaite d'une limitation des armements au niveau actuel; les propositions concrètes formulées par plusieurs gouvernements, notamment par le gouvernement britannique; et enfin le travail accompli par deux Comités techniques: celui des dépenses de dé-

fense nationale, et celui des armes chimiques et bactériologiques, qui demande l'interdiction complète de tout préparatif de cet ordre en temps de paix. Quant aux trois demandes formulées par les organisations privées et que nous mentionnons plus haut, le Président estime qu'en ce qui concerne la première, les travaux de la Conférence en matière de limitation budgétaire des armements arriveront à lui donner satisfaction; pour la seconde, c'est aux gouvernements à se prononcer; et quant à la troisième, il annonça que des propositions importantes ont été déposées à cet effet devant la Conférence. «En aucun moment, ajouta-t-il, depuis juillet 1914, les hommes d'Etat n'ont eu entre les mains autant de possibilités d'action pour le mal ou pour le bien, et les organisations privées ne doivent pas perdre de vue l'influence qu'elles peuvent exercer auprès de ceux qui les gouvernent dans leurs pays respectifs.»¹

Après des paroles de remerciements prononcées par M. Ernest Bovet (Associations pour la S. d. N.) également au nom des organisations présentes, et qui assura M. Henderson de la fidélité et de l'appui de celles-ci, qu'il trouvera toujours derrière lui pour le soutenir dans sa tâche, et quelques mots encore du Président, cette séance, dont l'utilité ne peut être méconnue, prit fin.

M. F.

La fabrication privée du matériel de guerre.

Nous aurions désiré traiter plus en détail aujourd'hui que nous n'avons pu le faire dans notre précédent numéro cette question cruciale de tout le problème du désarmement; mais malheureusement la place nous fait totalement défaut. Bornons-nous donc à signaler à toutes celles qu'elle préoccupe la publication *in extenso* dans le numéro de juin du *Völkerbund*, organe de l'Association suisse pour la Société des Nations², de la magistrale conférence prononcée sur ce sujet par M. H. Rolin (Belgique), le 27 mai dernier, lors de l'Assemblée générale de l'Association genevoise pour la S. d. N. On trouvera là toutes les précisions que l'on peut désirer, en même temps qu'une documentation qui ne laisse aucune hésitation sur la nécessité, pour les honnêtes gens, d'agir et d'agir vite.

C'est pourquoi nous sommes très heureuse

¹ Sans doute. Mais quelle influence peuvent exercer auprès de leur gouvernement, dans leurs pays respectifs, des femmes, des mères, qui ne sont pas électrices; et ceux qui vont répétant que si les femmes voulaient la paix, le monde l'aurait, réalisent-ils toujours l'infériorité que nous crée, en ce domaine aussi, notre minorité politique? (Réd.)

² S'adresser, pour obtenir ce texte, soit au siège de l'Association suisse pour la S. d. N., Le Languedoc, Lausanne, soit à celui du Comité féminin international pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc, Genève.

combien ces dernières sont entravées dans leur travail du fait que, politiquement parlant, elles ne sont que des «mineures». Ils savent à quelle incompréhension, voire à quelle hostilité les femmes se heurtent trop souvent, les luttes qu'elles doivent soutenir pour obtenir la moindre réforme, le peu de cas que l'on fait de leurs avis, de leurs revendications, de leurs requêtes, pour la simple raison que, n'étant pas électrices, elles ne «comp-

tent» pas dans l'Etat. Un exemple entre beaucoup: on sait qu'à l'heure actuelle, les pouvoirs publics reprennent à leur compte des œuvres sociales toujours plus nombreuses, dont la plupart ont été créées par des femmes. Il devrait donc faire largement appel à la collaboration de femmes spécialisées dans les questions d'assistance. Or, la grande majorité des cantons se refuse même à admettre les femmes dans les commis-

d'inscrire ici la constitution définitive à Berne, le 11 juin dernier, d'une Commission suisse d'études des industries de guerre, sur l'initiative de l'Association suisse pour la S. d. N., après les débats de son Assemblée de Coire, au mois d'avril¹; et tout spécialement heureux de constater que deux de nos grandes organisations féminines suisses, l'Alliance de Sociétés féminines suisses, et l'Association suisse pour le Suffrage féminin ont été appelées à y participer. Cette Commission a pour mission de poursuivre les enquêtes déjà commencées sur la fabrication privée de matériel de guerre en Suisse et de faire les démarches qui s'imposent lorsqu'elle aura réuni la documentation nécessaire. (Réd.)

Au Comité International Féminin pour le Désarmement.

Une très heureuse initiative de ce Comité a été, comme nos lectrices le savent, d'organiser tous les vendredis soir dans son local une réunion familière de discussion sur des questions d'actualité devant la Conférence, des représentantes de chacune des organisations internationales membres de ce Comité fonctionnant à tour de rôle comme maîtresses de maison.

Inaugurée sous la présidence du Soroptimist-Club, cette série de réunions a continué de façon très animée et variée. Citons notamment la séance présidée par la Ligue des femmes juives, dans laquelle a pris la parole M. M. Suès, connu de tous les sans-filistes, pour lesquels il résume chaque soir les travaux de la Conférence; celle des Femmes universitaires, qui accueillirent les participantes à la Conférence d'études du mois de mai; celle du Conseil International des Femmes, qui donna le plaisir d'entendre Lady Aberdeen, et plusieurs membres du Comité du C. I. F. de passage à Genève pour des séances administratives. Plus récemment, Mme Gourd présidente, au nom du Comité local, à un échange de vues sur l'état de l'opinion publique vis-à-vis de la Conférence, qui permit à des représentants de divers groupements de jeunesse (Fédération universitaire, Fédération d'étudiants chrétiens, etc.) de manifester avec beaucoup de chaleur et de sincérité des points de vue souvent très différents; mais l'intérêt de cette séance fut encore dépassé quand, le soir où fonctionna Mme d'Arcis au nom de l'Union Mondiale comme présidente, M. W. Martin, rédacteur politique au *Journal de Genève*, vint parler de la question brûlante de la fabrication des armes de guerre. Enfin, les séances suivantes ont été présidées par Mme Jomini (Nyon) pour l'Union mondiale des femmes tempérantes, et par Mrs. Corbett Ashby, pour l'Alliance pour le Suffrage, la question de la limitation budgétaire des armements étant à l'ordre du jour de cette dernière séance.

M. F.

¹ On trouvera le texte intégral de cette résolution dans le *Mouvement*, N° 379.



Les femmes et les livres

Le latin et l'éducation des jeunes filles.¹

Si le livre publié sous ce titre n'était qu'une savante dissertation, c'est dans une revue de pédagogie et de linguistique qu'il conviendrait d'en parler; mais il y a plus d'une raison d'en rendre compte au *Mouvement Féministe*. C'est, tout d'abord, qu'aucun travail féminin intelligent ne doit être étranger à ce journal; puis, que l'auteur, après avoir critiqué avec beaucoup de discernement les défauts féminins, naturels et acquis (si tant est qu'on les puisse débrouiller) propose des moyens d'y remédier. Chercher à corriger les femmes de leurs travers, n'est-ce pas les préparer aux tâches plus hautes et plus complexes que leur réserve la qualité de citoyennes? Par là, ce livre, où, sans erreur, le mot de «féminisme» n'est pas prononcé, est bien de notre gibier.

¹ Alice WIBLÉ. *Le latin et l'éducation des jeunes filles*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Genève pour obtenir le grade de docteur en lettres. Paris. Ed. «Je sers» 1931.

Mme Wiblé se défend de parler de sa méthode; elle n'expose pas un système établi sur des principes théoriques; ce qu'elle apporte, c'est le fruit d'une expérience de cinq années dans un lycée de jeunes filles, à Bruxelles. Chargée d'y enseigner le latin à des élèves dont la plupart ne se destinaient pas aux études supérieures, mais auxquelles le programme imposait ce cours, Mme Wiblé vit l'extrême difficulté d'y intéresser tout son petit monde. Non contente des progrès accomplis par les bonnes élèves, elle s'ingénia à chercher le moyen de stimuler les autres; et elle y réussit si bien, qu'elle s'aperçut que c'étaient les médiocres qui avaient bénéficié le plus de ses leçons; elles n'étaient certes pas devenues meilleures latinistes que les mieux douées, mais elles avaient exercé leur volonté; elles avaient travaillé avec persévérance; elles avaient acquis quelque chose des qualités qui leur manquaient le plus: précision, concision, bon sens, ordre, mémoire. L'étude du latin s'était révélée comme la meilleure thérapeutique pour les cerveaux médiocres. Ainsi s'éclaira le paradoxe lancé par Mme Wiblé: «Du latin pour toutes: non seulement pour les futures universitaires, mais pour les cancreaux; et aussi pour les mères de famille de demain, appelées à apprendre à parler à leurs enfants; et enfin pour les employées et ouvrières manuelles; car le meilleur moyen d'éclairer leur vie, condamnée aux préoccupations matérielles, c'est de leur dispenser, et cela dans la première jeunesse, une culture étendue. «Le but de l'éducation, a dit J.-W. Mackail, n'est pas tant de préparer les enfants

pour leur profession, que de les préparer contre leur profession.»

Mme Wiblé fait état de vastes et minutieuses enquêtes pour montrer que les humanités, loin d'être en recul, comme on pourrait le supposer, après les attaques lancées contre elles, gagnent du terrain, surtout dans les collèges de jeunes filles. Cela se justifie pleinement. Les femmes d'aujourd'hui sont libérées de toutes sortes d'entraves, si ce n'est de par la loi, du moins par la disparition de bien des conventions sociales; mais elles sont en train de gâcher leur liberté. Il s'agit de les sauver toutes, celles qui ont des loisirs et celles qui sont astreintes au labeur quotidien, d'un double danger: l'incohérence intellectuelle et l'instabilité morale. Remédier à l'éparpillement intellectuel par une étude assez difficile et assez riche pour concentrer et coordonner toutes les facultés; donner à la conscience, non certes une morale laïque en guise de la morale religieuse ébranlée par l'examen, mais une saine philosophie provisoire, en attendant que l'âme, mûrie, revienne à la foi, voilà de quoi sont capables les humanités. L'étude d'une civilisation moderne peut, à première vue, paraître plus accessible et plus utile. Mais, dès que l'on touche aux faits contemporains, les passions s'allument; tandis qu'une civilisation révolue a porté tout son fruit; on peut la juger avec sérénité, et en tirer toutes les leçons qu'elle comporte.

En imposant à des fillettes de quatorze ans une étude pour laquelle ni elles, ni leurs parents, n'ont aucun goût, on leur apporte donc un grand bienfait.

sions d'assistance. Et là où légalement elles ont le droit d'en faire partie, cette mesure n'existe souvent que sur le papier.

Mêmes constatations en ce qui concerne les affaires scolaires, même hostilité à l'égard de la collaboration féminine. Le Grand Conseil suisse-gallois vient d'en donner une preuve nouvelle! Et dire qu'on ne cesse de nous répéter: «les femmes n'ont que faire dans la politique, qu'elles

Cette thèse pourrait laisser sceptique, si elle ne s'appuyait sur l'expérience. Et c'est ici que Mme Wiblé devient tout à fait originale, et que son livre acquiert tout son prix. Il va sans dire qu'envisagée de cette façon, l'enseignement du latin doit être tout autre que ce qui s'adressait à des écolières avides de l'apprendre; et nous voyons Mme Wiblé à l'œuvre, cherchant, s'ingéniant, trouvant les moyens d'apprivoiser les intelligences récalcitrantes, de ne pas les rebuter, surtout par le rabâchage obligatoire des éléments. Ce n'est pas en étudiant la difficulté qu'elle s'en tire, mais par un procédé qu'elle n'a pas inventé sans doute, et que la pédagogie moderne a déjà mis en valeur: le jeu. Ce dont il faut louer l'auteur, c'est moins d'avoir rendu la leçon attrayante, que de l'avoir en même temps rendue utile. Tous les jeux chers à notre enfance y passent: le loto, le damier, la balle, servent à apprendre la morphologie; le jeu des familles fixe le vocabulaire; le jeu de patience, les dominos, et, pour couronnement, le jeu de l'oie (ô ironie!) viendront à bout des principales difficultés de la syntaxe. Pas trace de dilettantisme, de méviererie, dans ce que nous n'osons pas appeler ce «système», mais une adresse, une habileté, une grâce, irrésistibles. Pourtant nous ne sommes pas dans le jardin où Fontenelle donnait à son aimable marquise quelques leçons sur le monde des astres; nous sommes à l'école d'une pédagogie qui tient ses élèves en mains, et qui s'entend à les faire avancer. Leur donner le goût du travail, voilà son ambition.

Le problème de la version, Mme Wiblé l'a

s'occupent donc des questions qui rentrent dans leur domaine! Les questions d'assistance et d'éducation ne sont donc pas du ressort de la femme? On ne saurait accuser nos adversaires de pécher par excès de logique!...

On nous dit encore: En Suisse, les citoyens possèdent des droits plus étendus que dans les autres pays. L'introduction du suffrage féminin aurait donc une portée beaucoup plus considérable chez nous qu'ailleurs. Il nous semble que ce serait là, au contraire, un motif de plus d'étendre les droits politiques aux femmes. Car enfin, en bonne logique, si l'on est privé d'un droit, on sera d'autant plus « handicapé » que ce droit est plus étendu. Et comme les droits des citoyens suisses sont très étendus... la conclusion s'impose. D'autant plus que nous vivons à une époque où l'on légifère à outrance, et que la tendance actuelle consiste à tenir compte, de plus en plus, dès qu'on se prépare à mettre une nouvelle loi sur pied, de l'opinion des intéressés. A tel point que la plupart des lois ne sont que de savants compromis. Pourquoi? Parce que les dits intéressés ont la faculté de faire sombrer les lois qui ne leur plaisent pas. Sachant cela, on comprend que l'opinion, les revendications féminines pèsent d'un poids léger dans la balance, puisque les femmes ne possèdent précisément pas le seul moyen d'action vraiment efficace, le droit de se prononcer sur ces lois...

En ce qui concerne l'argument aux termes duquel le suffrage féminin serait « un agent de destruction » de la famille, la réponse du Comité d'action en fait bonne justice. Au reste, les exemples que l'étranger nous fournit à ce sujet montrent qu'il n'en est rien, et que ces craintes, plus ou moins sincères d'ailleurs, ne sont pas fondées. Dans les pays où le suffrage féminin existe, les femmes ont fait passer nombre de lois touchant l'hygiène publique, la protection de l'enfant, de la mère, de la jeunesse, l'amélioration de la situation professionnelle de la femme. Est-ce là travailler contre les intérêts de la famille? Nul n'oserait sincèrement le prétendre.

FIGURES DE FEMMES

Les habitants du vallois des Plans sont en deuil. Leurs amis de la plaine le sont eux de tout cœur. Mme François Marlétaz a été reprise à sa famille qui l'entourait de tendre affection, à la population des Plans qui voit partir en elle son guide spirituel, son amie fidèle des bons et des mauvais jours, ainsi qu'à tous ceux qui l'aimaient et l'admiraient.

Originaire de Blonay, arrivée aux Plans il y a plus de quarante ans comme jeune institutrice, elle avait pris soin des petits et des grands élèves avec une âme de Pestalozzi, comme on l'a si justement dit. Bientôt elle épousa François Marlétaz, le neveu du guide bien connu Philippe Marlétaz. Elle eut une nombreuse famille. Avec une rare sollicitude, elle a élevé, à côté de ses propres enfants, plusieurs neveux et nièces.

Elle dirigea la pension que sa belle-mère, Mme Marianne Marlétaz, dont plusieurs se souviennent avec reconnaissance, avait fondée, et où chaque été se réunissaient pendant de nombreuses années les vieux amis des Plans. Avec discrétion elle entourait les pensionnaires isolés, soignait les malades et savait faire aimer la montagne. Jamais je n'oublierais la description qu'elle me fit du réveil matinal de l'Anémone Vernalis. Avant le

lever du soleil, elle était montée avec son mari au-dessus de Tavernaz, et s'était agenouillée devant la petite plante pour voir ses corolles se tourner vers l'astre qui se levait.

Mais son influence ne se faisait pas seulement sentir auprès de ses pensionnaires. L'année entière on la trouvait dans son haut vallois, autrefois bien séparé du monde pendant les mois d'hiver, où se rendant compte du danger des longues journées et soirées d'inaction, elle suscita la création d'une bibliothèque pour grands et petits qui venait s'instruire, se divertir sous sa direction. C'est aussi à la pension Marlétaz que l'action d'entraide pour les populations des montagnes trouva un terrain tout préparé. Sous la bienveillante surveillance de Mme Marlétaz, on se mit à broder et à tisser. Dès le début, le goût qui inspirait les travaux se fit remarquer. Le succès ne tarda pas à se faire sentir et Mme Marlétaz eut encore le temps de s'en réjouir. Les hommes furent occupés à de la boissellerie et à de la vannerie.

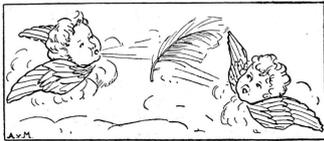
Le soir de sa vie vint trop tôt. A soixante-sept ans déjà elle passa sur l'autre rive, entrant avec confiance dans la Patrie céleste.

M. R.-P.

L'éligibilité des femmes dans l'Eglise indépendante neuchâteloise.

A Neuchâtel, notre escargot symbolique a fait un tout petit pas en avant. Le Synode de l'Eglise indépendante, après une discussion de plusieurs heures, a pris en considération par 61 voix contre 27 une proposition tendant à accorder aux femmes l'éligibilité dans les collèges d'anciens, les conseils d'Eglise et au Synode. Ce n'est du reste qu'un vote préalable, car la question serait appelée à se prononcer et la parolle reviendra au Synode pour être réglée définitivement.

E. J.



DE-CI, DE-LA

Félicitations.

Nous sommes heureuses d'apprendre que notre collaboratrice, Mlle Antoinette Quinche, avocate, vient d'être appelée par le Conseil d'Etat vaudois à faire partie de la Commission d'experts chargée d'étudier un projet de loi relatif aux enfants délinquants. Cette loi, destinée à compléter le nouveau Code pénal vaudois, concerne la création d'un tribunal de l'enfance.

Nos meilleures félicitations.

Dévouement.

La jeune Française, Mlle Berthe Halbout, dont le dévouement a fait l'admiration de tous au cours de la catastrophe du *Georges-Philippar*, accomplissait à bord du bateau un stage de documentation. En effet, Mlle Halbout est membre de l'Association des surintendantes d'usines et de services sociaux, et les membres de cette association ont pour habitude de s'embaucher dans

ces qui seront confinées peut-être dans les besoins matériels, et qui n'auront pas d'autre occasion de sortir de leur cercle étroit.

Chose admirable chez une novatrice! Mlle Wible ne prétend pas imposer une doctrine; elle reconnaît les avantages des anciennes méthodes, qui font progresser plus rapidement les élèves bien douées et qui se vouent aux études.

L'intérêt de ce livre, si vivant, si plein de sagesse, déborde largement les frontières marquées par son titre. Tous les éducateurs, parents ou professionnels, y trouveront des inspirations, et surtout un exemple. Lisez entre autres le chapitre intitulé: *Le professeur*. Mlle Wible y insiste pour que l'on confie, de moins en moins, à des femmes l'enseignement des jeunes filles. Elle trace, de son personnage, qui n'est ni un être idéal, ni le corvéable à merci, une image attrayante où le lecteur a le droit d'entrevoir quelques traits propres à l'auteur; il les complètera par des qualités que l'on ne trouve pas dans tous les traités de pédagogie: le goût, la simplicité qui font le charme de cet ouvrage.

EMMA PORRET.

Le rafraîchissement le plus direct pour la tête et pour le cœur même, c'est l'exercice vigoureux et soutenu de l'attention.

Mme NECKER DE SAUSSURE.

Le nouveau Code pénal chinois

Le nouveau code pénal chinois contient plusieurs articles fort intéressants quant à la traite des femmes. Il prévoit entre autres que l'enlèvement d'une personne de moins de 20 ans, avec ou sans son consentement, sera puni d'une réclusion de 6 mois au minimum et de 5 ans au maximum. Si cet enlèvement est fait dans un but lucratif et si la femme est livrée à la prostitution, la peine sera de 3 à 10 ans d'emprisonnement. Si la personne enlevée est transportée en dehors des limites de la République chinoise, l'emprisonnement à vie est prévu. Toute personne, complice de l'enlèvement, subira une peine pouvant atteindre jusqu'à 5 ans de réclusion. L'essai d'enlèvement sera également puni sévèrement. En cas de viol, la peine prévue est de sept ans au minimum.

Toute personne qui commettra une offense contre l'institution du mariage et de la famille sera privée de ses droits civils et condamnée à une amende.

En outre, ce nouveau code pénal a fixé l'âge de consentement à 16 ans. Le premier projet prévoyait 21 ans, mais les législateurs déclarèrent que l'éducation de la masse est encore à un niveau trop inférieur, et ils ramenèrent la limite à 16 ans.

(Service de presse des Y. W. C. A.)



Cliché Mouvement Féministe

Miss TING

L'un des chefs du mouvement féministe chrétien chinois

les organisations qu'elles peuvent être appelées à diriger afin de mieux connaître les conditions de travail.

Mlle Halbout, qui s'intéresse particulièrement aux questions coloniales et de migration, a déjà donné de nombreuses preuves de son dévouement et de sa compétence comme surintendante dans une usine d'alimentation d'Aubervilliers.

Assemblée générale de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille

A Zurich a eu lieu, du 25 au 27 mai dernier, l'Assemblée générale de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille. La présidente Mme Curchod-Secretan, ayant donné sa démission après plusieurs années de travail et de dévouement, c'est Mlle A. Kurz, vice-présidente, qui a été élue à sa place.

La Section nationale de Roumanie a demandé son admission dans l'Union Internationale et y a été accueillie avec joie.

Six sujets étaient inscrits à l'ordre du jour. Mme Blank, la secrétaire générale des Associations allemandes des Amies de la Jeune Fille, parla du *Service de renseignements*, lequel est toujours fort important, mais n'a de valeur réelle que s'il est fait avec conscience et discrétion. Mme Du Bois (Neuchâtel) traita un sujet bien actuel: *Le chômage des jeunes filles*. Elle constata avec plaisir qu'il y a toujours du travail en suffisance dans le service domestique. Les cuisinières qualifiées sont spécialement recherchées. D'une façon générale, les jeunes filles s'adaptent facilement à un nouveau métier et les expériences faites dans ce domaine ont été favorables. Mme Du Bois rend les jeunes filles attentives au danger de départs pour l'étranger, spécialement pour l'Angleterre, sous prétexte d'études, pour essayer ensuite d'y trouver du travail. On s'attire non seulement des ennuis, mais même de sévères punitions. Mme

Noerbel (Italie) parla ensuite de la suppression des bureaux de placement privés, telle qu'elle a été envisagée à la dernière Conférence internationale du Travail à Genève. Le Secrétariat central de l'Union doit faire des démarches auprès du B. I. T. et attirer l'attention de celui-ci sur les services rendus et les inconvénients qu'il y aurait à supprimer tous les bureaux privés, surtout en temps de chômage. Puis Mme Flotard démontra comment les Amies avaient su adapter leur travail aux besoins actuels. Certains homes n'étant plus suffisamment fréquentés par suite de la crise, elles ont créé des homes de vacances pour jeunes filles amies; elles font des visites dans les hôpitaux, ont offert leurs services à l'assistance publique, etc. Les bureaux de renseignements sont de plus en plus utiles, la crise faisant affluer les jeunes filles dans les grandes villes, où elles espèrent trouver du travail. Mme van Romondt-Vis (Hollande) parla de la *propagande et de la presse*. La propagande est nécessaire afin d'attirer toujours plus l'attention des jeunes filles sur l'œuvre des Amies. Des affiches sont placées dans les gares, les consulats, les hôpitaux, les écoles, les locaux de réunion d'associations de jeunesse. Il est aussi très important d'être toujours en contact avec les institutions similaires et les autorités. La discussion sur le dernier sujet, *L'Œuvre des gares* fut un peu écourtée faute de temps, mais il en résulte que cette activité dans les ports et les gares doit être intensifiée. Les associations nationales devront rapporter à ce sujet.

Une soirée familière chez Mme Schindler-Escher réunît encore les Amies avant leur départ pour leurs pays respectifs, où elles vont reprendre leur travail avec un zèle nouveau.

(D'après le *Frauenblatt*.)

H. Z.

Correspondance

La dernière Conférence Internationale du Travail.

Berne, le 20 juin 1932.

Chère Mademoiselle,

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu, dans le numéro 381 de votre journal, la critique qu'une de vos lectrices a jugé nécessaire de vous adresser afin d'éviter que l'opinion de vos lecteurs ne soit égarée par « certaines erreurs de fait » qu'elle prétend avoir relevées dans mon rapport sur la XVI^{ème} Conférence du Travail (Nos 379 et 380 du *Mouvement Féministe*). En examinant « les inexactitudes qui appellent correction (1) », j'ai eu l'impression que c'est plutôt l'auteur de cette lettre, Mme ou Mlle Z., qui — certainement sans le vouloir — pourrait, par ses explications, donner lieu de dés malentendus.

1. Je dois évidemment m'excuser d'avoir indiqué par inadvertance que l'expérience faite avec la Convention des « dockers » datait de 10 ans et non pas de 3 ans. Mais de telles erreurs peuvent se glisser dans les travaux des personnes les plus consciencieuses si, étant surchargées de travaux très différents, elles prêtent leur concours d'une façon hâtive à un rapport quelque peu compliqué. J'admets bien volontiers, en même temps, que, en ce qui concerne les procédés formels de révision ainsi que sa portée pratique, il y a une différence entre une convention adoptée il y a 3 ans et une qui l'a été il y a 10 ans. Mais il n'est pas juste de dire, comme le fait Mme Z., que « les deux cas (c'est-à-dire la révision de la Convention sur le travail de nuit des femmes (qui a été à l'ordre du jour l'année passée, et la révision en question) ne sont pas comparables ». Ils sont comparables précisément parce que ce sont les deux seuls cas de révision d'une convention dont la Conférence ait eut à s'occuper

PENNELLO.